

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Jeudi 25 octobre 2018 – 20h30  
Salle de conférence - CCAVM**

**Ordre du jour**

<b>1</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	<b>2</b>
1.1	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU PLUiH DE LA CCAVM .....	2
<b>2</b>	<b>DOCUMENTS D'URBANISME</b> .....	<b>4</b>
2.1	APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE PERROGNEY-LES-FONTAINES PAR DECLARATION DE PROJET .....	4
<b>3</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b> .....	<b>4</b>
3.1	VENTE TERRAINS ZAE LANGRES A LA SOCIETE VINGEANNE TRANSPORTS .....	4
<b>4</b>	<b>FINANCES</b> .....	<b>5</b>
4.1	CONVENTION D'OBJECTIFS – MAISON DE COURCELLES .....	5
4.2	BUDGET 800-00 DECISION MODIFICATIVE N° 3 .....	5
4.3	BUDGET 830-00 DECISION MODIFICATIVE N° 1 .....	6
4.4	DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS D'AUBERIVE 830-00 ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 800-00 .....	6
<b>5</b>	<b>DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME</b> .....	<b>6</b>
5.1	PARC NATIONAL – AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE .....	6
<b>6</b>	<b>INFORMATIONS</b> .....	<b>8</b>
6.1	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.....	8
6.2	PLAN MERCREDI .....	8
6.3	COMMUNICATION.....	8
6.3.1	<i>Distribution de l'Infocom et plaquettes maison des services</i> .....	8
6.3.2	<i>Site internet</i> .....	9
6.4	RECRUTEMENT AGENT POLYVALENT – SPECIALITE BATIMENTS .....	9
6.5	RECRUTEMENT DIRECTEUR DE TRANSPORT .....	9
6.6	AVANCEMENT DES TRAVAUX « SECURISATION DES ECOLES ».....	9
6.7	POINT D'INFORMATION SUR LA MOE DE LA MAISON DE COURCELLES .....	9
6.8	POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA ZONE DE LANGRES SUD, DEFRICHAGE ET VENTE DE BOIS. ....	9
6.9	POINT D'INFORMATION SUR LA ZONE DE LONGEAU SUD. ....	10
6.10	POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA CROIX DE MONTSAUGEON.....	10
6.11	CARTE COMMUNALE D'APREY .....	10
6.12	RAPPEL DE LA JOURNEE A THEMES DU JEUDI 08 NOVEMBRE - 18H30 – DIAGNOSTICS ENERGETIQUES .....	10
<b>7</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>10</b>
7.1	PROJET DE GROUPEMENT SCOLAIRE DES ECOLES DE LE MONTSAUGEONNAIS .....	10
7.2	LE PROJET DE LOI DE FINANCE 2019 .....	11
7.3	PIERRES ET TERROIR 2020.....	11
7.4	GENDARMERIE D'AUBERIVE .....	11
7.5	PROMOTION DU TOURISME SUR LE PERIMETRE DE LA CCAVM.....	11

*A l'attention des conseillers communautaires.*

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre**, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, élu aux fonctions de Président.

**Etaient présents :** Gilles GOISET, Bernard MEYER, Jérôme DEVILLIERS, Frédéric POTTIER, Bernard ODIN, Patrick MIELLE, Didier SEVRETTE, Achille LOPES, Sylvie BAUDOT, Michel RENARD, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Nicolas HERARD, Thérèse FAIVRE, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean Pierre GOISET, Philippe RACHET, Pierre DZIEGIEL, Jean-Pierre JAPIOT, Yveline PERROT, Claude BLANCHOT, Franck ADAM, Christelle DOSSO, Jacques BOIGET, Jérôme BARTHELEMY, Claire COLLIAT, Anne Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Pascal CLAUDON, Anne Marie JANNAUD, Dominique ROBIN, Francis THIRION, Yves BRESSON, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Claude PETIT, Pierre POINSOT, Olivier CHAUDOUET, Patrick BERTHELON.

**Excusés :** Gérard PETER (a donné pouvoir à Charles GUENE), Jean-Philippe BECCEGATO (a donné pouvoir à Bernard MEYER), Jean Pierre CARBILLET, Sylvain DELLA CASA (a donné pouvoir à Patrick MIELLE), Patricia ANDRIOT (a donné pouvoir à Philippe RACHET), Isabelle MIOT (a donné pouvoir à Pierre DZIEGIEL), Eric TRIBOULET (a donné pouvoir à Bernard ODIN), Jean Yves GILLET, Yvette ROSSIGNEUX, Yves VAILLANT.

Monsieur Dominique ROBIN est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Début de séance : 20h47**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, après avoir énoncé le nom des conseillers communautaires excusés et excusés ayant donné pouvoir de vote, a soumis au vote le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité. Il est néanmoins demandé des précisions concernant la délibération présentée en conseil communautaire le 20 septembre 2018 quant à la désignation des représentants des parents d'élèves, membres de la commission Plan mercredi.

Ainsi le 20 septembre dernier, le conseil communautaire a uniquement validé le nombre de représentants de parents d'élèves. Ces derniers n'étant pas désignés par la CCAVM mais élus par les parents, d'ici le 31 décembre 2018, au sein des Réseaux d'Ecoles Rurales (RER). Les directeurs d'école nous remonteront les résultats de l'élection.

## **1 COMMANDE PUBLIQUE**

### **1.1 Choix du prestataire pour la réalisation du PLUiH de la CCAVM**

Le PLUi est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la communauté de communes. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la communauté de communes, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit garantir une cohérence. Ce document d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat. Dans l'objectif d'élaborer ce document, la CCAVM a lancé le recrutement d'un bureau d'étude via une procédure restreinte concurrentielle avec négociation.

33 entreprises ont fait la demande de dossiers de DCE (téléchargement internet)

8 entreprises ont répondu

4 candidatures ont été retenues pour la phase offre

4 offres ont été remises

Une analyse a été effectuée suivant les critères ci-après :

Critères	Points
Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche proposée, suivi et bilan de la concertation ;</li> <li>- Qualité de l'équipe</li> <li>- Accompagnement et suivi des phases administratives ;</li> <li>- Qualité et adéquation de la méthode et des outils proposés pour accompagner la prise de décision ;</li> <li>- Innovation et créativité de la méthode et des outils proposés ;</li> <li>- Adéquation de la proposition aux spécificités du territoire ;</li> <li>- Pertinence et adéquation du nombre de jours prévus par phase et des types de compétence affectées avec la méthode proposée ;</li> <li>- Communication innovante et adaptée au territoire (supports utilisés, etc.) ;</li> <li>- Calendrier, proposition de retro-planning, durée prévue par phase</li> </ul>	60 points
Coût global de la mission <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note = 40 x (Offre la plus avantageuse / Offre du candidat)</li> </ul>	40 points

Après analyse, la Commission d'Appel d'offres, en date du 17 octobre 2018, a classé l'offre de la société GEOSTUDIO, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 350 300 € HT tranche ferme et tranches optionnelles comprises.

Ce prestataire accompagnera la CCAVM dans l'élaboration du PLUi durant 44 mois. Une soirée dite de lancement, à laquelle seront conviés l'ensemble des maires sera organisée, la date n'en ai pas encore arrêtée. A cette occasion, le cabinet GEOSTUDIO se présentera et détaillera le déroulement de la prestation.

Il est demandé pour quelles raisons le montant final de la prestation est bien en-deçà du montant prévisionnel.

Il est répondu que cela s'explique par le fait que le territoire ne comporte que 5 ou 6 communes complexes.

En complément, il est demandé si le montant des aides allouées dans le cadre du PLUi est déjà connu ?

A ce jour, la CCAVM n'a pas connaissance de ce montant néanmoins l'ensemble des demandes de subvention ont d'ores et déjà été envoyées aux institutionnels : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – Région – Conseil Départemental.

### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

#### Délibération 89/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

Vu la délibération N°27/18 en date du 29 mars 2018 pour l'élaboration du PLUiH de la CCAVM

Vu les documents de consultation envoyés le 27 avril 2018 à la publication pour la phase candidature et le 5 juillet 2018 pour la phase offre.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 ayant procédé à l'ouverture des plis de la phase candidature ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juin 2018, ayant procédé à l'admission des candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 septembre 2018 ayant procédé à l'ouverture des plis de la phase offre ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2018 ayant procédé à l'analyse des offres ;

- SUIV le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2018 et ATTRIBUE le marché pour la prestation du PLUI-H de la CCAVM à la société GEOSTUDIO

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché et tout acte subséquent
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2 DOCUMENTS D'URBANISME

### 2.1 Approbation de la mise en compatibilité du PLU de Perrogney-les-Fontaines par déclaration de projet

Le plan local d'urbanisme de Perrogney-les-Fontaines a fait l'objet d'une mise en compatibilité par déclaration de projet, l'objectif étant de rendre constructible la parcelle concernée par l'installation de la société Vingeanne Transports sur la zone de Langres Sud. L'enquête publique a eu lieu du 20 août au 21 septembre 2018. Aucune observation n'a été portée au registre d'enquête publique.

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 90/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- APPROUVE la mise en compatibilité du PLU de Perrogney-les-Fontaines par déclaration de projet
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3.1 Vente terrains ZAE Langres à la société Vingeanne Transports

Suite à la décision du conseil communautaire du mois de septembre 2018 et la rencontre du Président, des Vice-présidents Voirie et Bâtiments avec Monsieur PLA, dirigeant de la société Vingeanne Transports, il est proposé la vente d'un ensemble de parcelles pour une superficie de 58 996m<sup>2</sup>.

Pour rappel les prix sont les suivants :

- 8,38 € HT de 0 à 5000m<sup>2</sup>
- 6,86 € HT de 5001 à 15 000 m<sup>2</sup>
- 5,34 € HT au-delà.
- 1 € pour les espaces boisés et « biotope »

Montant : 273 958, 84 € HT

L'Assemblée se félicite de cette vente car en fin de compte ces parcelles étaient les plus difficiles à vendre car en fond de zone. Pour complément, l'entreprise conservera son site situé sur Longeau  
Le Président souligne qu'en pleine expansion, l'entreprise a besoin de bâtiments et projette de visiter les anciens locaux de la fromagerie de Chalancey, car situés à proximité de la SEB, client de la société Vingeanne Transports.

Il est à noter que l'installation d'un site de stockage dans la zone de Langres sud devrait limiter la circulation dans la commune de Flagey, en effet, les camions rejoindront plus rapidement le réseau régional.

Arrivée de Sonia Biquet 21h20

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 91/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- ACCEPTE la vente globale de 58 996 m<sup>2</sup> au prix global de 273 958,84€ HT
- PRECISE que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur
- MANDATE maître Guichard afin qu'il effectue les formalités notariales
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## 4 FINANCES

### 4.1 Convention d'objectifs – Maison de Courcelles.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, la CCAVM a soutenu le projet innovant que lui avait soumis la Maison de Courcelles autour de l'Education alimentaire.

Il s'agissait, dans le cadre de la restauration scolaire, « d'expérimenter le développement d'actions participatives et éducatives, permettant de sensibiliser et construire un comportement alimentaire en devenant un consommateur averti tout en décloisonnant l'intervention des différents acteurs ».

Confortées par le bilan positif de l'expérimentation menée en 2017-2018 dans les écoles d'Auberive et St Loup-sur-Aujon, la CCAVM et la Maison de Courcelles se proposent de reconduire l'action par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs. Le dispositif sera enrichi par l'organisation de rencontres ponctuelles parents/enfants/Maison de Courcelles autour d'un repas et/ou par l'élaboration de menus hebdomadaires en coopération avec les enseignants et leurs élèves.

Considérant que ce dispositif d'Éducation alimentaire s'inscrit dans une démarche de valorisation et de promotion de produits de bonne qualité gustative et nutritionnelle en adéquation avec la politique de restauration scolaire de la CCAVM et qu'elle participe à la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et jeunes,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 92/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- VALIDE la convention d'objectifs pour trois années scolaires (2018/2019 – 2019/2020 et 2020/2021) d'un montant de 155 520 € ans laquelle sont définis les objectifs éducatifs partagés ainsi que les modalités d'exécution et de suivi conformément au cadre législatif et règlementaire.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 4.2 Budget 800-00 Décision modificative n° 3

Suite à la réception de la notification du FPIC 2018 par les services de l'Etat, il s'avère que la part EPCI fait apparaître une contribution prélevée et une attribution reversée de ce fonds, répartie comme suit :

FPIC	Montant prélevé	Montant reversé	solde
Part EPCI	- 46 899 €	225 901 €	179 002 €

Afin de procéder aux écritures comptables y afférant, il convient d'ouvrir des crédits afin d'ajuster le montant du FPIC inscrit au budget prévisionnel 2018 en dépenses et en recettes, Le solde réellement versé fait comme convenu, apparaître une attribution de 179 002 € au profit de l'EPCI.

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 93/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- AUTORISE l'ouverture de crédits comme suit :

*Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais*

En section de fonctionnement

En dépenses au chapitre 014/article 739223 + 15 000 €

En recette au chapitre 73/article 73223 + 15 000 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**4.3 Budget 830-00 Décision modificative n° 1**

Pour faire suite à la vente du bâtiment relais d'Auberive à Monsieur DEEN et procéder à la dissolution du budget 830-00, il convient d'ouvrir des crédits, afin d'émettre les écritures de cession correspondantes.

Par ailleurs, le montant de la taxe foncière 2018 ayant été sous-estimé au budget prévisionnel 2018, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires, sachant que l'intégralité de cette taxe foncière est refacturée à Monsieur DEEN, conformément à l'acte de levée d'option du crédit-bail. Il est à noter que l'emprunt qui court jusqu'en 2020 sera repris au budget principal.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**Délibération 94/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- AUTORISE l'ouverture de crédits comme suit :

En section de fonctionnement

En dépenses au chapitre 011 / article 63512 + 288 €

En recette au chapitre 70 /article 70878 + 288 €

En section d'investissement

En dépenses au chapitre 16 / article 1676 + 87 003 €

En recette au chapitre 024 + 87 003 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**4.4 Dissolution du budget annexe Bâtiment relais d'Auberive 830-00 et reprise des résultats au budget principal 800-00**

Suite à la vente du bâtiment relais d'Auberive à Monsieur DEEN, il convient de dissoudre le budget annexe Bâtiment relais d'Auberive 830-00 au 31 décembre 2018.

Il est précisé que les dernières annuités d'emprunt restantes seront prises en charge par le budget principal.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**Délibération 95/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	0	47	

- AUTORISE la dissolution du budget annexe bâtiment relais Auberive 830-00 au 31 décembre 2018
- PRECISE que les résultats de ce budget seront repris au budget principal 800-00
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**5 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME****5.1 Parc National – avis sur l'avant-projet de charte**

Les personnes publiques associées, membres de l'Assemblée Générale du GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, dont les collectivités locales concernées par le projet de Parc, sont

invitées à faire part de leurs remarques sur l'avant-projet de charte depuis la fin du mois d'août dernier. Cette consultation locale précède l'enquête publique qui débutera mi-novembre 2018.

Considérant qu'un équilibre a été trouvé entre les ambitions de préservation et les enjeux de développement, et en proposant la prise en compte des points suivants :

### **Ecole de gestion sylvicole**

Le modèle de gestion sylvicole tel que mis en œuvre depuis 25 ans dans les forêts publiques du plus grand et plus ancien syndicat forestier français, le SIGFRA, doit devenir le support d'une école de gestion en futaie irrégulière à destination des gestionnaires de forêts publiques ou privées ainsi que du grand public. La qualité de cette gestion reconnue nationalement a été soulignée par le CNPN dans son avis intermédiaire et donne actuellement lieu à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture « Forêt Irrégulière Ecole ». Cette école sera plus que pertinente dans le Parc national de Forêt et permettra une réponse ambitieuse à un contexte national difficile entre enjeux du changement climatique, nécessité de mobilisation de la ressource et pressions croissantes de la société civile.

### **Ancrage du siège de l'établissement**

S'agissant d'un projet visant à promouvoir et accompagner une ruralité vivante, il est plus que souhaitable que le siège de l'établissement Parc national soit ancré dans un village emblématique du périmètre. Il s'agira d'un message fort de l'Etat que de considérer la création de ces emplois comme ayant toute sa place dans un territoire à faible densité. Pour rappel, la commune d'Auberive s'est d'ores et déjà portée candidate à l'accueil du siège de l'établissement public Parc national.

### **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

Le Code de l'environnement stipule que les documents d'urbanisme des Communes doivent être mis en compatibilité avec la charte du Parc national dans un délai de trois ans suivant sa création. La Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais travaille à l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat. Il est probable que l'approbation de ce document intercommunal dépasse ce délai de trois ans. Un délai supplémentaire ou une dérogation doivent être envisagés afin d'éviter une mise en compatibilité de documents communaux appelés à s'effacer.

### **Agriculture**

L'agriculture est une activité économique majeure de ce territoire, que le contexte national et international fragilise. Le Parc national devra impérativement constituer un levier effectif de développement et accompagner les projets des acteurs locaux."

Il est précisé que les observations formulées par les communes à l'avant-projet de charte seront annexées à l'enquête publique qui sera menée auprès des communes situées dans l'aire d'adhésion du Parc. Il est également souligné que la gestion en futaie irrégulière réalisée par le SIGFRA est reconnue au niveau national et, à ce titre, mériterait d'être largement enseignée.

### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

#### Délibération 96/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
47	3	42	2

- DONNE AVIS FAVORABLE sur l'avant-projet de charte tout en prenant en compte les points détaillés ci-dessus (concernant l'école de gestion sylvicole, l'ancrage du siège de l'établissement, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'agriculture)
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 6 INFORMATIONS

### 6.1 Relais Assistantes Maternelles

Un nouvel agent a été nommé animatrice du RAM à compter de septembre 2018, l'agent précédent ayant formulé le souhait d'évoluer vers d'autres tâches. Il s'agit d'un agent de la CCAVM qui avait déjà assuré des fonctions d'encadrement auprès d'enfants. Son expérience dans le domaine de la petite enfance sera enrichie par plusieurs formations professionnelles préconisées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il est à noter qu'à ce jour, nous restons dans l'attente de la décision de la CAF quant à la reconduction du label RAM. Celle-ci devrait rendre sa décision pour le 31 décembre 2018 à la lueur du projet de fonctionnement qui doit être remis à la CAF d'ici fin novembre 2018.

Deux enquêtes concernant l'activité et la fréquentation du RAM ont été lancées sur l'année 2018.

La première au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, réalisée auprès des assistants maternels, la seconde, sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2018, adressée aux parents d'enfants de 0 à 6 ans. Dans les deux cas, le taux de participation est plus faible que celui attendu. Il révèle que l'activité du RAM doit être valorisée auprès du public concerné, parents et assistants maternels aussi un travail de communication est à mener en ce sens.

Pour le moment, il est décidé de maintenir l'activité du RAM tout en travaillant à son développement. Pour cela, le nouvel agent en charge du RAM prend le temps et n'hésite pas à « aller vers » les différents acteurs que sont les parents, les assistantes maternelles et les professionnels de la petite enfance.

Le 19 décembre prochain, le RAM organise dans ses locaux, en partenariat avec les micro-crèches et les médiathèques, une animation à l'attention des enfants de 0 à 3 ans. Cette animation de fin d'année ne se substitue pas aux ateliers d'éveil proposés les trois premiers mardis de chaque mois par le RAM.

### 6.2 Plan Mercredi

Des réunions ont été organisées avec les associations délégataires afin de construire le Projet Educatif Territorial (PEdT) qui sera la base des activités périscolaires, notamment le Plan mercredi. Le PEdT a d'ores et déjà été adressé aux différents partenaires départementaux signataires.

Le Président rappelle que prochainement, des associations nous présenteront des projets qu'elles pourraient mettre en œuvre à compter de janvier 2019. Toutefois, il est à souligner que les demandes d'appui financier devront être en adéquation avec les finances de la CCAVM, sauf à ce que les membres du conseil communautaire acceptent une augmentation de la fiscalité.

Le Président poursuit dans le domaine de l'enfance - jeunesse en évoquant le devenir du groupe scolaire de Vaux-sous-Aubigny-Le Montsaigeonnais. Il rappelle que les deux bâtiments devraient faire l'objet d'une réhabilitation et que dans ce cadre, le bâtiment « maternelle » pourrait être restitué à la commune Vaux-sous-Aubigny-Le Montsaigeonnais et le bâtiment « élémentaire » rénové et agrandi, sachant que dans les scénarios d'évolution qui seront proposés, le préalable est la complétude de l'école de Prauthoy-Le Montsaigeonnais car construite pour accueillir 6 classes aujourd'hui elle en accueille seulement 3.

Un comité de pilotage se réunira prochainement pour débattre des solutions proposées et proposer une solution aux membres du conseil communautaire afin que les travaux puissent débuter dès septembre 2019.

### 6.3 Communication

#### 6.3.1 Distribution de l'Infocom et plaquettes maison des services

Une distribution postale (prestation confiée par la CCAVM à La Poste) courant octobre sera effectuée pour l'ensemble des foyers du territoire de la CCAVM et comprend :

- l'Info'Com du mois d'octobre
- le triptyque présentant les prestations et accompagnements proposés au sein de la Maison des Services de la CCAVM



---

La diffusion dématérialisée de la lettre d'information demeure la règle pour les numéros suivants.

### 6.3.2 *Site internet*

La configuration de la page d'accueil du site internet a été retravaillée pour être plus attractive et plus ergonomique, création d'une barrette accès rapide aux services. La mise à jour des contenus est en cours délibérations, PV des conseils communautaires etc...

Toutes observations et suggestions d'amélioration peuvent être adressées à [ccavm@ccavm.fr](mailto:ccavm@ccavm.fr)

## 6.4 **Recrutement agent polyvalent – spécialité bâtiments**

La publicité pour le recrutement d'un agent polyvalent – spécialité bâtiments a été lancée. Le recrutement devrait intervenir courant novembre. Cette embauche viendra notamment palier à l'absence d'un agent en congé maladie pour longue durée.

## 6.5 **Recrutement directeur de transport**

Le Directeur des transports a sollicité sa démission de la fonction publique à compter du 01 janvier 2019, démission que le Président a acceptée. Un recrutement a été lancé et les entretiens des candidats se dérouleront début novembre.

## 6.6 **Avancement des travaux « sécurisation des écoles »**

Le marché de travaux de sécurisation des écoles, inscrits dans le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS), a été attribué, après consultation, à l'entreprise Vauthrin.

L'entreprise interviendra principalement pendant les vacances scolaires, notamment celles de la Toussaint. Un planning des interventions sera remis en amont aux directeurs d'établissements.

Ce plan de sécurisation prévoit, entre autre, l'installation d'un visiophone dans les écoles ainsi que la pose de clôture, ceci afin de sécuriser l'enceinte des établissements. Les travaux représenteront environ une semaine de travail par école.

Le planning prévisionnel des interventions est établi comme suit en raison de contraintes techniques ou de livraison :

- 1) Villegusien : semaine 44
- 2) Heuilley-Cotton : semaine 45
- 3) Esnoms au Val : semaine 46
- 4) St Loup : semaine 47
- 5) Prauthoy : semaine 48
- 6) Auberive : semaine 49
- 7) Longeau : semaine 50 et 51
- 8) Chassigny : semaine 2 (janvier)
- 9) Cusey : semaine 3

## 6.7 **Point d'information sur la MOE de la Maison de Courcelles.**

L'ouverture des plis a eu lieu (7 candidatures), ainsi que l'analyse des offres. Une négociation se déroulera le 22 octobre avec les 3 meilleurs candidats. Il est à noter que Louis Létoré, Directeur de la maison de Courcelles, remercie la CCAVM d'avoir pu participer aux échanges avec les candidats en raison de sa connaissance et de l'utilisation au quotidien du bâtiment, bâtiment objet du marché.

Une Commission d'Appel d'Offres est programmée semaine 45 pour classer les candidats.

## 6.8 **Point d'information sur les travaux de la Zone de Langres Sud, défrichage et vente de bois.**

Les travaux de desserte de la parcelle « Vingeanne Transports » sont en cours.

Une zone de biotope, entérinée par l'Etat sera mise en place. Ce terrain sera « gelé », en raison des caractéristiques environnementales (végétation et oiseaux).

L'autorisation de défrichement est parvenue à la CCAVM le 17 Octobre, le défrichage/dessouchage commencera dans les jours prochains.

### **6.9 Point d'information sur la Zone de Longeau Sud.**

Le permis de construire a été délivré à Intermarché en Août. La signature définitive de l'acte de vente est prévue le 09 novembre 2018 à Langres.

### **6.10 Point d'information sur les travaux de la Croix de Montsaugeon.**

Les travaux de restauration de la Croix de Montsaugeon débuteront semaine 43.

### **6.11 Carte communale d'Aprey**

La carte communale d'Aprey a été approuvée par arrêté Préfectoral en date du 4 septembre 2018.

### **6.12 Rappel de la journée à thèmes du jeudi 08 novembre - 18h30 – Diagnostics énergétiques**

Des diagnostics énergétiques ont été menés sur 20 bâtiments, propriétés de la CCAVM, entre l'été 2017 et février 2018. Ces études ont démontré que des travaux étaient à envisager afin d'améliorer les performances énergétiques de ces derniers.

Aussi, lors de cette soirée seront présentés un certain nombre d'hypothèses et des priorités seront à établir.

Pour rappel, les membres de l'Assemblée ont validé lors du conseil communautaire du 28 juin 2018, l'utilisation du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 70 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Il est observé que le sujet étant assez technique et qu'il aurait été souhaitable que la commission voirie bâti s'en empare. De plus, il est souligné que des problématiques urgentes seraient à aborder, notamment le dispositif des ordures ménagères qui mériterait qu'on lui consacre une séance afin que les élus puissent informer leurs administrés.

Le Président rappelle que la tenue d'une soirée sur ce thème a été annoncée lors du conseil communautaire du 20 septembre dernier. Celle-ci se déroulera le 21 décembre prochain, à l'issue du conseil communautaire. Il est prévu d'y aborder également la loi sur l'eau et l'assainissement.

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 Projet de regroupement scolaire des écoles de le Montsaugeonnais**

En fin de conseil, Monsieur Guéné souhaite réagir sur le projet de regroupement scolaire des écoles de Le Montsaugeonnais. Il souligne qu'il y a actuellement 160 élèves scolarisés à l'école de Vaux-sous-Aubigny, contre 60 à l'école de Prauthoy. D'un point de vue pédagogique, il est plus aisé de constituer des classes avec un effectif important.

Le Président de son côté rappelle qu'il n'a jamais été question de fermer l'école de Vaux-sous-Aubigny-Le Montsaugeonnais mais que des ajustements sont à faire et qu'une de ses priorités est d'utiliser au mieux la capacité d'accueil de l'école de Prauthoy-Le Montsaugeonnais qui est de 6 classes et que seules 3 sont à ce jour utilisées.

Monsieur Guéné ajoute que les élus du Montsaugeonnais et des communes concernées vont poursuivre le dialogue mais qu'ils tiennent à être impliqués dans les choix de la collectivité, ceci afin d'éviter des mécontentements. En outre, il préconise d'aborder les solutions sous l'angle « pédagogique » plutôt que « bâtiment » et espère que le comité de pilotage se réunira bientôt.

Le Président rappelle que quoi qu'il en soit, les travaux de l'école de Vaux débiteront à la rentrée 2019 2020.

## **7.2 Le projet de loi de finance 2019**

Monsieur Guéné informe que la loi de finance 2019 prévoirait que les recettes issues des produits forestiers ne seraient plus directement perçues par les communes mais par l'Office National des Forêts (ONF) qui les redistribuerait, en totalité ou partie, aux communes ? C'est un point de vigilance à avoir. L'Etat ferait porter beaucoup à l'ONF sans compensation financière.

## **7.3 Pierres et terroir 2020**

Monsieur Goiset, maire de la commune d'Aprey et coordonnateur de la manifestation « Pierres et Terroir », annonce que la commune de Colmier-le-Haut s'est portée candidate à l'accueil de l'édition 2020.

## **7.4 Gendarmerie d'Auberive.**

Nos derniers échanges avec le service des affaires immobilières de la gendarmerie nationale remontent au mois de septembre. A cette date, ils nous confirmaient être toujours dans l'attente du référentiel inhérent à cette opération.

Un courrier va leur être prochainement adressé pour connaître les dernières avancées du projet.

## **7.5 Promotion du tourisme sur le périmètre de la CCAVM**

Monsieur Guéné souligne que la promotion du tourisme comme vecteur d'emplois et de développement sur le territoire mériterait également une soirée à thème

La proposition est retenue d'autant plus volontiers que la CCAVM est pleinement consciente des enjeux que représente ce secteur d'activité pour le territoire. Aussi, pour mémoire, l'Info'Com du mois d'octobre consacrait une page entière à ce thème.

Le conseil prend fin à 22h45

Le Montsaugeonnais, le 29 octobre 2018  
Le Président,  
Patrick BERTHELON